



A propos de l'Association :

ASSOCIATION DUCHENE

*Association des amateurs et des propriétaires
de jardins, maisons et châteaux dessinés, construits ou restaurés
par les architectes-paysagistes Henri (1841-1902) et Achille Duchêne (1866-1947)*

Association, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général
déclarée par application
de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

Fondée le 12 novembre 2014

Siège :

Musée des Arts Décoratifs

107, rue de Rivoli
75001 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 44 55 57 50

&

Société Nationale d'Horticulture de France

84, rue de Grenelle
75007 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 44 39 78 78

Courriel : info@haduchene.com

Site Internet : www.haduchene.com

Président

Patrice de Biliotti

Vice-présidents

Henri-François de Breteuil
Marie-Sol de La Tour d'Auvergne
Monique Mosser
Alexandre de Vogüé

Secrétaire général

Olivier Gabet

Trésorier

Philippe d'Aramon

Au terme d'une longue période de négligence, voire d'oubli, les années 1980 ont été marquées en France par un renouveau d'intérêt pour l'histoire et l'art des jardins traduit, entre autres, par le lancement des pré-inventaires, à l'initiative des ministères de l'Équipement (aujourd'hui Environnement) et de la Culture.

Cette opération de recensement des parcs et jardins « d'intérêt historique, botanique et paysager » de notre pays a permis de redécouvrir un « vert patrimoine », souvent méconnu, extrêmement riche et divers.

Mais au-delà de ces milliers de lieux revisités, les chercheurs ont identifié un grand nombre de concepteurs oubliés ou mal connus : jardiniers, dessinateurs de jardins, architectes et paysagistes dont il s'agit de retracer la carrière et la manière de travailler.

Un vaste chantier s'est donc ouvert, appelant des réponses appropriées, afin de sauvegarder ce patrimoine exceptionnel.

Ainsi l'Association Duchêne, *Association des amateurs et des propriétaires de jardins, maisons et châteaux dessinés, construits ou restaurés par les architectes-paysagistes Henri (1841-1902) et Achille Duchêne (1866-1947)*, reconnue d'intérêt général, a été fondée le 12 novembre 2014 pour étudier et mieux faire connaître l'œuvre des architectes-paysagistes Henri (1841-1902) et Achille Duchêne (1866-1947), mais aussi pour aider les propriétaires de jardins, maisons et châteaux qu'ils ont dessinés, aménagés ou construits à les préserver, valoriser et restaurer.

Ce projet culturel a pour but de réunir et faire travailler ensemble les amateurs, les propriétaires et les spécialistes, français et étranger, afin de rassembler le maximum de connaissances sur ces deux grandes figures de l'art paysager, d'apporter des réponses aux propriétaires et de permettre la sauvegarde de ce patrimoine paysager exceptionnel.

L'Association souhaite aussi, à travers des manifestations culturelles et éducatives, sensibiliser les jeunes, les étudiants, les spécialistes et le grand public à l'art des jardins français.

Elle est ouverte à tous ceux qui, passionnés par ces « monuments vivants » que sont les parcs et les jardins, ont envie de partager et d'agir pour leur connaissance et leur sauvegarde.

BULLETIN D'ADHESION 2019

Le versement d'une cotisation donne lieu à une déduction fiscale au même titre que tout don.

ASSOCIATION DUCHÊNE

Association des amateurs et des propriétaires
de jardins, maisons et châteaux dessinés, construits ou restaurés
par les architectes-paysagistes Henri (1841-1902) et Achille Duchêne (1866-1947)
Association, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général
déclarée par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

Fondée le 12 novembre 2014

PERSONNE PHYSIQUE :

Prénom(s)/First name(s) _____

Nom/Last name _____

date de naissance/date of birth _____ Nationalité/Nationality _____

* Prénom et nom du bénéficiaire 2e carte/Name 2nd card holder _____

Adresse1/Address1 _____

Adresse2/Address2 _____

Code postal/ZIP code I _ I _ I _ I _ I _ I _ I Ville/City _____

Région/State _____ Pays/Country _____

Tél. filaire et portable./Phone and Cell phone n° _____ - _____

Email _____ @ _____

Merci d'utiliser des lettres d'imprimerie / Thank you to use print characters

Je suis/ nous sommes

- amateur(s) de jardins prêt(s) à aider ou à participer, bénévolement, à l'action de l'association
 propriétaire(s) d'une maison ancienne protégée au titre des M.H. où les Duchêne oeuvrèrent

Je souhaite/nous souhaitons

rejoindre l'association en qualité de membre (cochez la case correspondant à l'adhésion choisie) :

	Cotisation	Coût réel après déduction fiscale
<input type="checkbox"/> Individuel « jeune » - 30 ans	25 €	8, 50 €
<input type="checkbox"/> Individuel	50 €	17, 00 €
<input type="checkbox"/> Couple/ Duo	75 €	25, 50 €
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	150 €	51, 00 €
<input type="checkbox"/> Donateur ¹	500 €	170, 00 €
<input type="checkbox"/> Mécène ²	1000 €	340, 00 €

Les nouvelles dispositions fiscales* permettent une déduction de 66 % de vos dons et de vos cotisations dans la limite de 20 % de votre revenu.

Par exemple :

- Cotisation Bienfaiteur : 150 €
- Réduction d'impôt : 99 €
- Coût réel après déductions : 51 €

Un reçu fiscal vous est adressé, à réception de votre cotisation.

* françaises

1 & 2 : une seconde carte vous est remise sur simple demande.

Je joins un chèque de€
à l'ordre de « Association Duchêne »

Fait à _____
Date _____

Signature :

Bulletin à renvoyer par courrier, accompagné de votre règlement à :
Association Duchêne – Musée des Arts Décoratifs – 107, rue de Rivoli – 75001 Paris

La cotisation est valable pour l'exercice annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre ; les cotisations souscrites à compter du 1^{er} octobre année N sont valables jusqu'au 31 décembre année N+1. Les cotisants acceptent les dispositions relatives au fonctionnement de l'Association Duchêne, prévues par les statuts et le règlement intérieur. Le cotisant accepte (sauf demande particulière) que ses coordonnées nominatives puissent figurer dans l'annuaire de l'Association Duchêne, selon les dispositions prévues par la commission informatique et liberté (délibération n°20006-130 du 9 mai 2006). Les cotisants disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces informations.

BULLETIN D'ADHESION 2019

Le versement d'une cotisation donne lieu à une déduction fiscale au même titre que tout don.

ASSOCIATION DUCHÊNE

Association des amateurs et des propriétaires
de jardins, maisons et châteaux dessinés, construits ou restaurés
par les architectes-paysagistes Henri (1841-1902) et Achille Duchêne (1866-1947)

Association, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général
déclarée par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

Fondée le 12 novembre 2014

PERSONNE MORALE :

Nom de l'Institution, groupement, société/ Corporate Name _____

Adresse1/Address1 _____

Adresse2/Address2 _____

Code postal/ZIP code |__|__|__|__|__|__| Ville/City _____

Région/State _____ Pays/Country _____

Tél. standard/Phone main line _____

représentée par / represented by :

Monsieur/Mr.

Madame/Mrs.

Mademoiselle/Ms.

Prénom(s)/First name(s) _____

Nom/Last name _____

Fonction/Corp. title _____

Tél. direct/Phone personal ext. n° _____

Portable/Cell phone _____

Email _____ @ _____

Merci d'utiliser des lettres d'imprimerie / Thank you to use print characters

Je suis/ nous sommes

amateur(s) de jardins prêt(s) à aider ou à participer, bénévolement, à l'action de l'association

propriétaire(s) d'une maison ancienne protégée au titre des M.H. où les Duchêne oeuvrèrent

Je souhaite/nous souhaitons

rejoindre l'association en qualité de membre (cochez la case correspondant à l'adhésion choisie) :

	Cotisation	Coût réel après déduction fiscale
<input type="checkbox"/> Individuel	100 €	40,00 €
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	300 €	120,00 €
<input type="checkbox"/> Donateur ¹	1000 €	400,00 €
<input type="checkbox"/> Mécène ²	2000 €	800,00 €

1 & 2 : une seconde carte vous est remise sur simple demande.

Je joins un chèque de€
à l'ordre de « Association Duchêne »

Les nouvelles dispositions fiscales* permettent une déduction de 60 % de vos dons et de vos cotisations dans la limite de 5 % du CA annuel HT

Par exemple :

- Cotisation Donateur : 1000 €

- Réduction d'impôt : 600 €

- Coût réel après déductions : 400 €

Un reçu fiscal vous est adressé, à réception de votre cotisation.

Fait à _____

Signature :

Date _____

Bulletin à renvoyer par courrier, accompagné de votre règlement à :
Association Duchêne – Musée des Arts Décoratifs – 107, rue de Rivoli – 75001 Paris

La cotisation est valable pour l'exercice annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre ; les cotisations souscrites à compter du 1^{er} octobre année N sont valables jusqu'au 31 décembre année N+1. Les cotisants acceptent les dispositions relatives au fonctionnement de l'Association Duchêne, prévues par les statuts et le règlement intérieur. Le cotisant accepte (sauf demande particulière) que ses coordonnées nominatives puissent figurer dans l'annuaire de l'Association Duchêne, selon les dispositions prévues par la commission informatique et liberté (délibération n°20006-130 du 9 mai 2006). Les cotisants disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces informations.